

LES PROCEDURES D'INSCRIPTION**1. CVEC à partir du 1^{er} juillet**

Avant de vous inscrire à l'université, vous devez fournir une **attestation d'acquittement de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (90 €)**

Cette contribution est « destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention. »

Démarche sur : <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>

- 2. Inscription administrative** en scolarité à l'université du Mans (du 22/08 au 14/09)
- 3. Bureau d'Accueil International (BAI)** : s'y présenter **dès votre arrivée** pour être conseillé et orienté – ri-pref-ofii@univ-lemans.fr ou ri-bai@univ-lemans.fr
- 4. Visa**

Visa de long séjour dispensant du titre de séjour (VLS-TS) : *les étudiants de l'Union Européenne ne sont pas concernés. Seuls les étudiants algériens doivent effectuer une première demande de titre de séjour auprès de la préfecture (voir avec le B.A.I.). Pour les autres étudiants internationaux primo-arrivants en France :*

- **A votre entrée en France** : vous faites tamponner votre passeport par la police aux frontières.
- **Dès votre installation en France** : vous apportez votre formulaire de « demande d'attestation OFII » rempli et signé au B.A.I avec votre passeport. Les documents seront envoyés pour vous par le service à la Direction Territoriale de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration.
- **Pour la validation de votre visa** : l'OFII vous convoquera pour une visite d'accueil à Nantes (depuis le 01/01/2017, il n'y a plus de contrôle médical OFII pour les étudiants).
- Montant de la taxe VLS-TS pour les étudiants : **60 €**.
- **IMPORTANT : Dans les deux mois précédant l'expiration du visa** : vous devrez prendre rendez-vous et déposer une demande de titre de séjour au service des étrangers de la préfecture de votre département de résidence. Préfecture de la Sarthe (place A. Briand - 72000 Le Mans ; Tél : 02.43.39.72.72 ; www.rdv.sarthe.gouv.fr/booking/create/714. Préfecture de la Mayenne (46, rue Mazagran - 53000 Laval ; Tél : 02.43.01.50.00 ; <http://www.mayenne.gouv.fr/Prendre-rendez-vous-en-ligne> - Montant du renouvellement pour les étudiants : **79 € (60€ de taxe + 19€ de droit de timbre)**.

5. Sécurité sociale

L'affiliation à l'assurance maladie est **obligatoire** et **gratuite**.

- a. **Vous vous inscrivez sur le site** : etudiant-etranger.ameli.fr
- b. **Vous créez votre espace personnel**

Il vous est demandé de joindre les justificatifs:

- de votre identité (carte nationale d'identité, passeport...),

- de votre inscription dans un établissement d'enseignement supérieur pour l'année universitaire concernée,
- de votre relevé d'identité bancaire (IBAN) qui permettra de verser vos remboursements,
- d'une pièce d'état-civil. Les pièces d'état-civil acceptées sont :
 - une copie intégrale de l'acte de naissance,
 - un extrait d'acte de naissance avec filiation (ou toute pièce établie par un consulat),
 - un livret de famille,
 - un acte de mariage.
- Un titre de séjour régulier
- d'autres justificatifs peuvent être demandés selon votre pays d'origine

c. Conservez le numéro de sécurité sociale provisoire qui vous a été attribué par le site et imprimez votre attestation de droits.

Vous avez alors immédiatement accès au remboursement de vos frais de santé

d. Un numéro de sécurité sociale définitif vous sera communiqué.

Il vous permettra de créer votre compte ameli : c'est votre espace personnel qui vous permettra d'accéder à tous vos services depuis votre ordinateur, votre mobile ou votre tablette, de consulter vos remboursements, télécharger vos attestations, contacter un conseiller par e-mail...

Sur ce compte, vous pouvez également remplir le formulaire en ligne afin de demander votre [carte Vitale](#).

A NOTER : n'oubliez pas de désigner votre [médecin traitant](#), afin d'être bien remboursé.

Guide de l'étudiant international sur le lien : <http://www.univ-lemans.fr/fr/international/venir-a-l-universite/a-titre-individuel.html>